

Rapport d'audit détaillé

Entreprise		# PCEG		Audit No.		Date	
	Titre		CR=Critique; MJ=Majeure; MN=Mineure; OB=Observation				
X	Section	Description	Cote	Commentaire		DMC#	
X	3.3.1	Les registres de formation sont complets	MN	Formation d'un échantillonneur non inscrit dans les registres		1	
	Exigences générales		S=Satisfaisant; CR=Critique; MJ=Majeure; MN=Mineure; OB=Observation				
X	Section	Description	Cote	Commentaire		DMC#	
	3.3.1	La direction de l'entreprise a nommé un gestionnaire de programme qualifié répondant aux exigences décrites dans la directive D-10-02.					
	3.3.1	Le gestionnaire de programme de l'entreprise peut compter sur un remplaçant qualifié.					
	3.3.1	De la formation est offerte conformément au PCP de l'entreprise.					
	3.3.2	Les mesures correctives visant tout produit non conforme sont prises conformément au PCP et sont consignées.					
	3.3.2	Les mises à jour du PCP sont transmises au bureau local de l'ACIA aux fins d'approbation préalable et sur demande.					
		<Ajouter d'autres items tel que nécessaire >					
	Échantillonnage		S= Satisfaisant; CR=Critique; MJ=Majeure; MN=Mineure; OB=Observation				
X	Section	Description	Cote	Commentaire		DMC#	
	4.4.1	Le lot est correctement déterminé.					
	4.4.2	L'entreprise suit les procédures décrites dans son PCP.					
	4.4.2	L'entreprise suit les procédures de nettoyage et d'entretien de son PCP pour les outils et l'équipement (y compris l'échantillonneur automatique)					
	4.4.2	L'intégrité et l'identité des échantillons sont maintenues.					
	4.4.3 et 4.5	L'échantillon prélevé est représentatif du lot expédié et de la fréquence correcte.					
	4.6	L'échantillon est correctement emballé.					
	4.6	L'échantillon est correctement identifié et étiqueté.					
	4.6	L'entreprise peut établir un lien clair entre l'échantillon et le lot expédié.					
	4.6	Les registres d'échantillonnage sont complets et exacts.					
	4.7	L'intégrité et l'identité du produit sont maintenues.					
		<Ajouter d'autres items tel que nécessaire>					

	Entreposage du produit avant l'exportation		S=Satisfaisant; CR=Critique; MJ=Majeure; MN=Mineure; OB=Observation		
X	Section	Description	Cote	Commentaire	DMC#
	4.7	L'entreprise est en mesure de retracer les registres et rapports de chaque envoi.			
	4.7	L'intégrité et l'identité du produit sont maintenues.			
		<Ajouter d'autres items tel que nécessaire>			
	Contrôle des documents		S= Satisfaisant; CR=Critique; MJ=Majeure; MN=Mineure;OB=Observation		
X	Section	Description	Cote	Commentaire	DMC#
	4.1 et ann. 2	Les registres énumérés dans le PCP sont disponibles.			
	ann. 2	Les registres énumérés dans le PCP sont complets et exacts.			
	4.1 et ann. 2	Les registres sont conservés au moins deux ans.			
		<Ajouter d'autres items tel que nécessaire>			
	Audit interne		S=Satisfaisant; CR=Critique; MJ=Majeure; MN=Mineure; OB=Observation		
X	Section	Description	Cote	Commentaire	DMC#
	4.9	L'entreprise effectue au moins le nombre minimal requis d'audit interne.			
	4.9 et 4.10	L'entreprise règle les non-conformités avec diligence, notamment en avisant l'ACIA des non-conformités critiques et majeures.			
		<Ajouter d'autres items tel que nécessaire>			
Date de version : juillet 2025					

Canada